



CHAIRE DE RECHERCHE DU
CANADA SUR L'ÉVALUATION
DES ACTIONS PUBLIQUES À
L'ÉGARD DES JEUNES ET DES
POPULATIONS VULNÉRABLES

École nationale
d'administration publique



CHAIRE-RÉSEAU DE RECHERCHE
SUR LA JEUNESSE DU QUÉBEC

Novembre | 2020

Étendre la protection de la jeunesse après 18 ans : une analyse coût-bénéfice

Léo Leroux

Assistant de recherche, Laboratoire d'analyse longitudinale EDJeP
École nationale d'Administration Publique

Martin Goyette, Ph.D.

Directeur du partenariat EDJeP
École nationale d'Administration Publique

Alexandre Blanchet, Ph.D.

Laboratoire d'analyse longitudinale EDJeP
École nationale d'Administration Publique

Pier-André Bouchard St-Amant, Ph.D.

Professeur de finances publiques
École nationale d'Administration Publique



Conseil de recherches en
sciences humaines du Canada

Social Sciences and Humanities
Research Council of Canada



Document préparé par

Léo Leroux

Assistant de recherche, Chaire de recherche du Canada sur l'évaluation des actions publiques à l'égard des jeunes et des populations vulnérables
École nationale d'Administration Publique

Martin Goyette, Ph. D.

Professeur titulaire
Directeur scientifique de l'Étude sur le devenir des jeunes placés
Titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur l'évaluation des actions publiques à l'égard des jeunes et des populations vulnérables
École nationale d'Administration Publique

Alexandre Blanchet, Ph. D.

Chaire de recherche du Canada sur l'évaluation des actions publiques à l'égard des jeunes et des populations vulnérables
École nationale d'Administration Publique

Pier-André Bouchard St-Amant, Ph. D.

Professeur de finances publiques
École nationale d'Administration Publique

Partenaires

EDJeP est issue de collaborations développées depuis une quinzaine d'années entre notre équipe de recherche et de nombreux partenaires locaux, provinciaux, nationaux et internationaux. Nous tenons à remercier tous nos partenaires.

- Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES)
- Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS)
- Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)
- Institut de la statistique du Québec (ISQ)
- Centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS)
- Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS)
 - CIUSSS du Centre-Sud de l'île de Montréal
 - CIUSSS de la Capitale-Nationale
 - CIUSSS de l'Estrie
 - CIUSSS de la Mauricie et du Centre-du-Québec
 - CIUSSS de l'Ouest-de-l'île de Montréal
 - CIUSSS de la Chaudière-Appalaches
- Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS)
 - CISSS de la Montérégie Est
 - CISSS de Laval
 - CISSS du Bas-Saint-Laurent
 - CISSS de l'Outaouais
 - CISSS de la Côte-Nord
 - CISSS de la Gaspésie
 - CISSS de Lanaudière
 - CISSS des Laurentides
 - CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue

Les milieux de recherche

- Le Centre de recherche sur l'enfance et la famille de l'Université McGill (CRCF)
- La Chaire de recherche jeunesse de l'École des hautes études en Santé publique (EHESP-CJ)
- Le laboratoire CNRS Printemps de l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines (UVSQ)
- L'Observatoire Jeunes et Société (OJS)

Les organismes communautaires et de défense de droits

- La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ)
- Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador (CSSSPNQL)
- Le Regroupement des organismes communautaires autonomes jeunesse du Québec (ROCAJQ)
- Le Réseau des Auberges du cœur du Québec (RACQ)
- Le Réseau des Carrefours Jeunesse-Emploi (RCJEQ)
- Fédération des familles d'accueil et ressources intermédiaires du Québec (FFARIQ)
- La Ligue pour le bien-être de l'enfance du Canada (LBEC)

Co-chercheurs

- Naïma Bentayeb** Chercheure, Centre de recherche Sherpa
- Eduardo Castillo González** Chercheur associé, École nationale d'Administration publique
- Gérard Divay** Professeur, École nationale d'Administration publique
- Tonino Esposito** Professeur, Université de Montréal
- Élizabeth Fast** Professeure adjointe, Université Concordia
- Isabelle Frechon** Chargée de recherche, Laboratoire PRINTEMPS, UVSQ France
- Sonia Hélie** Chercheure, CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal
- Isabelle Lacroix** Post-doctorante, ÉNAP et Laboratoire PRINTEMPS
- Claire Malo** Chercheure, CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal
- Dr. Varda Mann-Feder** Professeure, Université Concordia
- Lucy Marquet** Maître de conférences, CLERSE-Lille 1, France
- Pernelle Smiths** Chercheure associée, École nationale d'Administration publique
- Nassera Touati** Professeure, École nationale d'Administration publique
- Daniel Turcotte** Professeur émérite, Université Laval
- Geneviève Turcotte** Centre jeunesse de Montréal, Institut universitaire
- Nico Trocmé** Professeur et directeur de l'École de travail social, Université McGill
- Éric Yergeau** Professeur, Université de Sherbrooke

Collaborateurs

- Valérie Becquet** Université de Cergy-Pontoise
- Marilyn Bell** Centre jeunesse de Montréal, Institut universitaire
- Céline Bellot** Professeure titulaire, Université de Montréal
- Mark Courtney** University of Chicago
- Annie Fontaine** Professeur, Université Laval
- Sandra Franke** Human Resources and Development Canada
- Jo Ann Lévesque** Consultante en développement de la recherche, ENAP
- Patricia Loncle-Moriceau** École des hautes études en santé publique de Rennes
- Marc Molgat** Professeur, Université d'Ottawa
- Jean-Marc Potvin** Président-directeur général adjoint, CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal
- Gilles Tardif** Bureau de consultation jeunesse
- Annie Pullen Sansfaçon** Professeure titulaire, titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur les enfants transgenres et leurs familles, Université de Montréal
- Jade Bourdages-Lafleur** Professeur, École de travail social, UQAM

Natasha Brunelle Professeur, directrice scientifique du programme en partenariat Département de psychoéducation, Université du Québec à Trois-Rivières

Amal Abdel-Baki Professeure titulaire de clinique, Faculté de médecine - Département de psychiatrie et d'addictologie, Université de Montréal

Philippe-Benoît Côté Professeur, Département de sexologie, UQAM

Tracie Barnett Chercheure, Institut national de la recherche scientifique (INRS) – Institut Armand Frappier

Nicolas Sallée Professeur agrégé, Directeur scientifique du Centre de recherche de Montréal sur les inégalités sociales, les discriminations et les pratiques alternatives de citoyenneté (CREMIS)

Organismes subventionnaires

Cette recherche est financée par le *Conseil de recherches en sciences humaines* (CRSH) et par la *Fondation canadienne pour l'innovation* (FCI), que nous tenons à remercier. Par ailleurs les fonds de la Chaire réseau de recherche sur la jeunesse du Québec (Fonds de recherche sur la société et culture Québec, 2018-24) sont mobilisés pour élargir les dimensions d'analyse.

EDJeP en quelques mots

L'étude sur le devenir des jeunes placés (EDJeP) a été développée par la *Chaire de recherche du Canada sur l'évaluation des actions publiques à l'égard des jeunes et des populations vulnérables (CREVAJ)* et ses partenaires dans le but de combler un manque de connaissances sur la préparation à la vie autonome des jeunes placés et la période de l'après-placement, période ayant fait l'objet de très peu d'attention au Québec. Dans un contexte où les sociétés occidentales connaissent toutes un allongement de la jeunesse et un report du passage à la vie adulte, EDJeP s'intéresse aux conditions de vie et de passage à l'autonomie des jeunes de 17 à 21 ans ayant été placés et qui font face à l'injonction paradoxale d'autonomie à la majorité. EDJeP constitue la première étude québécoise longitudinale et représentative sur cette thématique.

Une étude longitudinale en trois temps. Sur une population cible de 2573 jeunes, un échantillon représentatif de 1136 jeunes Québécois en situation de placement a été rencontré lors de la première vague d'entrevues (taux de réponse de 67,3% parmi les quelque 1600 jeunes de qui nous avons reçu les coordonnées) pour compléter un questionnaire détaillé abordant leurs situations et expériences dans leurs diverses sphères de vie. Ces jeunes, qui avaient environ 17 ans au moment de la première vague, ont été rencontrés de nouveau en 2019 (plus de 830 jeunes ont été rencontrés à ce jour), puis encore une fois en 2020 afin de suivre l'évolution de leur cheminement vers l'autonomie.

Un large éventail de sources de données. Les données issues de ces questionnaires sont aussi croisées avec les données issues du projet intégration jeunesse (PIJ) de 2573 jeunes, dont ceux ayant répondu à EDJeP, satisfaisant aux critères pour faire partie de l'étude. Les données comprennent des informations sur les dossiers administratifs des jeunes en protection de la jeunesse (PIJ) et nous fournissent donc des indications précises sur leurs trajectoires de services et de placement. Nous avons également l'autorisation de la Commission d'accès à l'information (CAI) quant à l'accès aux données administratives permettant de retracer la trajectoire d'utilisation de services du MESRS (éducation), du MTESSS (aide de derniers recours), de la RAMQ (services sociaux et de santé)¹, ainsi que d'autres données populationnelles afin d'obtenir une compréhension claire des enjeux de transition pour les jeunes placés et veiller à l'amélioration des pratiques et politiques. Le croisement de ces dimensions a pour but de contribuer à la bonification ainsi qu'à la modification de l'offre de services aux jeunes qui quittent un placement de même qu'en ce qui a trait aux politiques sociales qui les entourent.

Une comparaison nationale et internationale. En complément du suivi longitudinal, EDJeP a été conçue de manière à permettre des analyses comparatives avec deux autres études importantes. D'abord, une comparaison avec *l'Étude longitudinale sur le développement des enfants du Québec (ELDEQ)* nous permettra d'analyser les trajectoires de jeunes Québécois issus de la population générale et de les comparer aux trajectoires des jeunes sortis de placement. Ces comparaisons permettront de mieux comprendre les défis auxquels font face les jeunes sortant d'un placement. Aussi, d'importants arrimages avec l'équipe menant *l'Étude longitudinale sur l'autonomisation des jeunes après un placement (ELAP)* en France permettront une comparaison internationale qui élargira encore davantage les connaissances produites par l'étude.

En collaboration avec les jeunes. EDJeP est menée en étroite collaboration avec les membres du Comité Jeunes EDJeP. Le comité est composé de douze jeunes de 18 à 35 ans qui ont tous connu une expérience de placement et qui ont le souhait, en s'investissant dans le projet EDJeP, d'améliorer les services offerts aux jeunes qui quitteront à leur tour les centres jeunesse et qui commenceront leur parcours vers l'autonomie. Le comité des jeunes a un rôle de conseiller auprès des chercheurs et des différents comités et partenaires de la recherche. Son mandat est de veiller à ce que la participation des jeunes soit significative et basée sur leurs droits à chaque phase de la recherche, de la planification à l'exécution des projets EDJeP.

1. Pour chacune de ces sources de données, un échantillon aléatoire équivalent de jeunes non participants à EDJeP sera constitué afin de qualifier les ressemblances et les différences dans les trajectoires de services entre les jeunes EDJeP et les jeunes en population générale.

Introduction

Le fonctionnement actuel du système de la protection de la jeunesse au Québec est conçu de manière à ce que la plupart des jeunes qui sont placés jusqu'à majorité font face à une fin abrupte de l'accès aux services jeunesse dès leur dix-huitième anniversaire. Les résultats tirés de l'étude sur le devenir des jeunes placés (EDJeP) ont démontré que ces mêmes jeunes affichent des résultats scolaires nettement inférieurs à ceux des jeunes de leur âge et un taux d'itinérance bien plus élevé.

Cette analyse a pour but d'estimer les coûts et les bénéfices qu'un programme de prolongement des services de la protection de la jeunesse engendrerait pour la société québécoise. Nous basons nos projections sur les effets observés en Californie où, depuis 2012, les jeunes ont l'option de demeurer dans le système de protection de la jeunesse jusqu'à 21 ans.

Dans le cadre de cette analyse, nous proposons de répliquer ce paramètre et d'analyser l'extension **volontaire** de la prise en charge jusqu'à 21 ans. En effet, à l'atteinte de la majorité, le jeune aurait le choix de quitter ou de rester dans le système de protection de la jeunesse. Les grandes lignes du programme proposé s'inspirent donc de ce qui est fait en Californie. Le programme comporte une subvention au loyer ainsi qu'un suivi psychosocial visant à aider le jeune dans sa transition vers la vie adulte. Pour les jeunes qui ne sont ni au travail ni aux études, la participation au Service d'Apprentissage aux Habitudes de Travail (SAHT) est requise.

Notre analyse n'est pas la première de ce type à ce sujet. Plusieurs autres études ont été menées pour tenter de voir si augmenter le soutien aux jeunes qui sortent d'un placement dans leur transition à la vie adulte est avantageux au niveau économique. Bien que ces études formulent différentes hypothèses et se penchent sur différents bénéfices, elles arrivent toutes à la même conclusion : investir dans les jeunes est financièrement avantageux².

Pourquoi prolonger les services après 18 ans ?

Une des raisons justifiant le besoin de soutien additionnel après l'âge de 18 ans est que les jeunes qui sont toujours placés à l'atteinte de la majorité présentent des indicateurs relatifs à leur transition vers l'âge adulte plus sombres que ceux des autres jeunes de leur âge. Les résultats des données EDJeP montrent que près d'un jeune sur cinq qui sort d'un placement vit au moins un épisode d'itinérance. De plus, ces jeunes affichent un niveau de scolarisation massivement inférieur à celui de la population générale et même à celui des élèves en situation de handicap ou de difficulté d'apprentissage (EHDAA) (voir tableau 1).

Depuis plusieurs années, les jeunes adultes ont tendance à quitter plus tardivement le nid familial. Le recensement canadien de 2016 a permis d'observer que plus du tiers (34,7%) des jeunes adultes (20 à 34 ans) vivent avec au moins l'un de leurs parents. Ce pourcentage est en hausse depuis 2001.

Une analyse réalisée par Statistique Canada à partir des données de l'enquête sociale générale de 2001 montre que les probabilités d'avoir quitté le domicile familial à un certain

2. Voir par exemple les travaux pionniers pour le Canada. : Office of the Provincial Advocate for Children and Youth. (2012). 25 is the new 21 : The costs and Benefits of Providing Extended Care & Maintenance to Ontario Youth in Care Until Age 25. Toronto, Office of the Provincial Advocate for Children and Youth.

Tableau 1 – Taux de diplomation à 19 ans

Ensemble du Québec :	81,8%
Part de diplômés	77,4%
Part de qualifiés	4,4%
Retard à l'entrée au secondaire	55,1%
Immigrants de 1^{re} génération	78,3%
Réseau public :	78,6%
EHDAA	56,2%
Défavorisation	73,2%
Réseau privé	92,9%
EDJeP*	24,8%

Source : Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et données EDJeP

Taux de diplomation après 7 ans et l'âge d'entrée au secondaire est de 12 ans.

* Le pourcentage pondéré des données EDJeP est mesuré à la deuxième vague d'EDJeP alors que les jeunes ont environ 19 ans. Les données EDJeP sondent les jeunes de tous les milieux de placements.

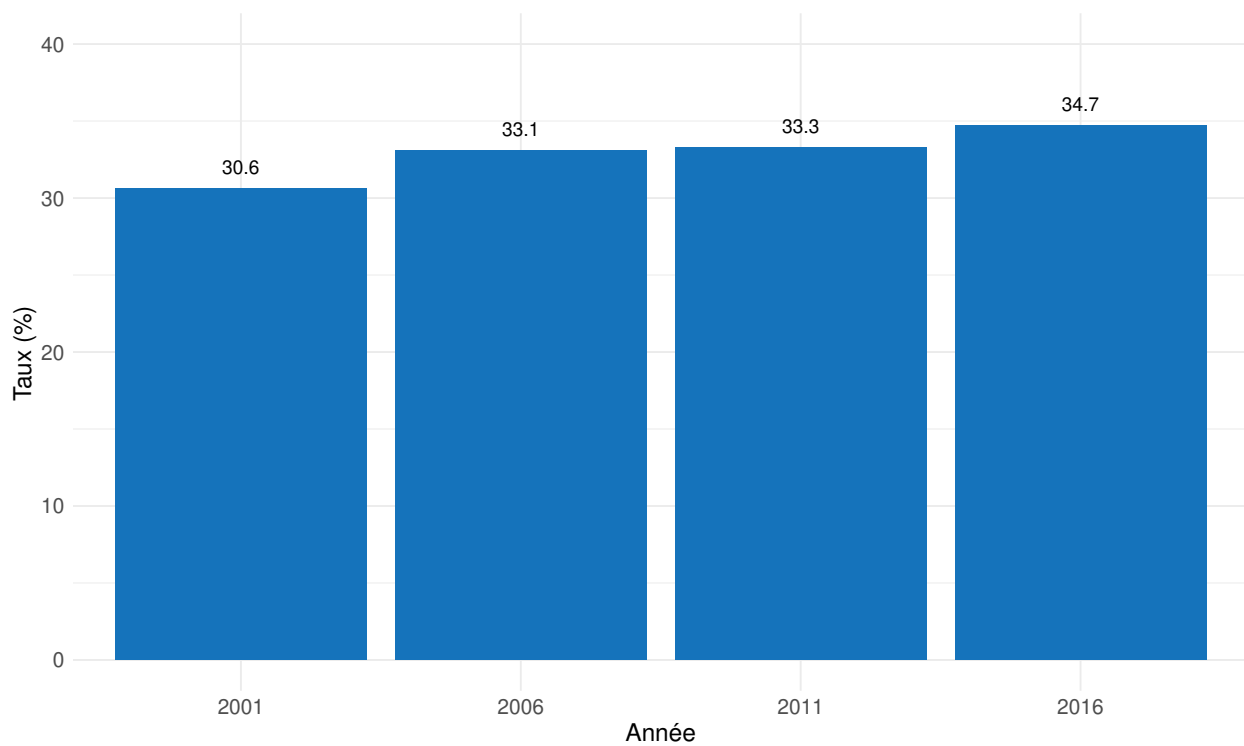
âge sont généralement en baisse. On remarque une baisse particulièrement marquée pour la génération Y (voir figure 2).

Ceci illustre la présence d'une tendance sociale caractérisée par une période de transition à la vie adulte prolongée. Les jeunes restent chez leurs parents plus longtemps qu'avant et les raisons derrière ce phénomène sont complexes. Le marché immobilier, la poursuite des études, le marché du travail, les changements culturels et sociaux sont autant de facteurs qui influencent la décision de résider ou non avec ses parents. Par ailleurs, la situation actuelle de pandémie est propice au retour des jeunes chez leurs parents afin de lutter contre l'isolement et les difficultés économiques.

En bref, la réalité actuelle est que le soutien des parents après l'âge de 18 est important pour le succès des jeunes. Compte tenu des soutiens moins nombreux ou absents dont disposent les jeunes qui sortent d'un placement à 18 ans, il est crucial pour la protection de la jeunesse de venir combler ce vide.

En raison de contraintes méthodologiques, cette étude examine un programme où les services sont prolongés jusqu'à 21 ans. Cependant, il y a de bonnes raisons de croire que l'âge limite idéal serait plus élevé, pouvant aller jusqu'à 25 ans (Van Breda et al., 2020; Goyette, 2019).

FIGURE 1 – Proportion des 20-34 qui vivent avec au moins un parent



Source : Statistiques Canada

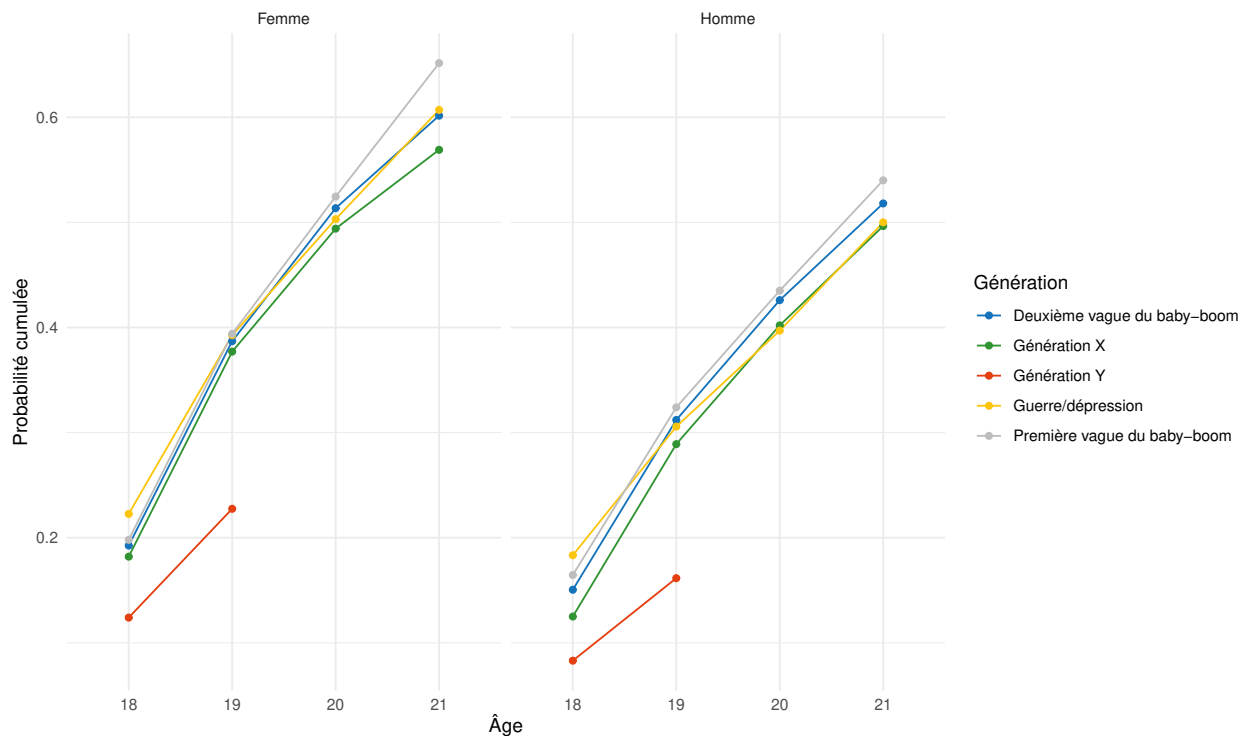
Méthodologie

Formulation des hypothèses : Le cas californien

Peu de juridictions disposent des données sur l'efficacité de la participation à un programme de soutien prolongé. En France, le projet ELAP (projet «sœur» de EDJeP) dirigé par Isabelle Frechon montre que le « contrat jeune majeur » (extension jusqu'à 21 ans des services de stabilisation en logement et de poursuite des études) a permis une réduction de l'itinérance des jeunes sortant de placement de 11 points de pourcentage (de 19 à 8%). L'analyse des effets de ce programme montre également que plus un jeune reste dans le dispositif, meilleur est la probabilité qu'il soit diplômé. A cet égard, la littérature scientifique et nos analyses des données d'EDJeP montrent clairement qu'améliorer la diplomation augmente la probabilité d'être en emploi et diminue le risque d'itinérance. Enfin, il est plus facile d'agir tôt pour prévenir le décrochage scolaire, la reprise des études plus tard à l'âge adulte étant généralement plus difficile (voir notamment Frechon et Lacroix, 2020; Frechon et Marquet, 2019; Courtney, 2019).

Comme le programme proposé n'existe actuellement pas au Québec, il n'existe pas de données permettant d'évaluer ses effets sur les jeunes de la DPJ. Nous devons donc faire des hypothèses sur les effets attendus du prolongement des services. Celles-ci sont basées sur les résultats d'une évaluation du programme d'Extended Foster Care (EFC) en Californie. L'EFC permet aux jeunes placés dans la protection de la jeunesse d'y demeurer jusqu'à 21 ans.

FIGURE 2 – Probabilité cumulée d’avoir quitté le domicile familial en 2001



Source : Statistique Canada, ESG 2001

L'évaluation utilise les données d'un questionnaire longitudinal similaire au projet EDJeP (CalYOUTH) ainsi que les données administratives de l'État californien pour estimer les effets de la participation à un programme de soutien prolongé sur de nombreuses variables. Les derniers résultats de CalYOUTH montrent que la participation à l'EFC est associée à une scolarité plus élevée, une diminution de la criminalité et de l'itinérance, une baisse de l'inscription à l'aide sociale ainsi qu'une meilleure santé financière.

Hypothèses tirées des résultats californiens

- Chaque année passée dans le programme augmente de 8,2%³ la probabilité d'obtenir son DES. Après trois ans la probabilité aura donc augmenté de 24,6%.
- Chaque année passée dans le programme permet d'éviter en moyenne 15 jours d'itinérance. C'est donc 45 jours d'itinérance qui seront évités durant les trois années du programme.

Tableau 2 – Estimation à partir des données

Source	Paramètre estimé	Méthode	Bénéfice
Enquête canadienne sur le revenu, 2016	Gain marginal en revenu	Moindres carés ordinaires	Revenu personnel
	Hausse marginale du montant d'impôt provincial payé	Moindres carés ordinaires	Impôt provincial
	Hausse marginale du montant d'impôt fédéral payé	Moindres carés ordinaires	Impôt fédéral
Enquête sur les dépenses des ménages, 2009	Baisse marginale du montant versé en transferts	Moindres carés ordinaires	Épargne en transferts
	Propension marginale à consommer	Moindres carés ordinaires	Gains en revenu de la TPS Gains en revenu de la TVQ
Données EDJEP	Probabilité de recevoir de l'aide sociale	Inférence sur la proportion	Épargne en aide sociale

Sources des données et liste des paramètres

Autres précisions

Actualisation : Comme taux d'actualisation, nous utilisons le taux nominal des obligations du Québec à long terme, soit de 3.5%, auquel nous enlevons le taux d'inflation moyen de long terme, environ 2%. Le taux d'actualisation utilisé est donc de 1,5%. Il existe une incertitude considérable sur le taux d'actualisation à utiliser. Pour contrer ce problème, nous présentons en annexe les bénéfices selon différents taux d'actualisation.

Période d'étude : Dans notre analyse, le jeune commence à travailler à 21 ans et quitte la population active à 65 ans, pour une durée de vie active de 44 ans.

Jeune typique : Les bénéfices et les coûts sont estimés pour un jeune moyen qui passerait par ce programme. Nous nous penchons donc sur la probabilité que ce jeune obtienne son DES, la hausse de revenu espérée qui en suit ainsi que les gains que les gouvernements peuvent en retirer.

Bénéfices non estimés : Nos estimations sont conservatrices. Nous n'incluons pas certains bénéfices qui sont observables, mais difficilement mesurables au Québec. Par exemple, dans le

Tableau 3 – Recherche dans la littérature scientifique

Source	Paramètre estimé	Méthode	Bénéfice
Latimer, E. A. et al. (2017). Costs of services for homeless people with mental illness in 5 Canadian cities : a large prospective follow-up study. CMAJ Open. 5(3) : E576-E585.	Coût annuel en services d'un itinérant à Montréal	Analyse d'états financiers	Épargne en itinérance
Courtney, M. E., Okpych, N. J., et Park, S. (2018). Report from CaLYOUTH : Findings on the Relationship between Extended Foster Care and Youth's Outcomes at Age 21. Chicago. Chapin Hall at the University of Chicago.	Réduction du nombre de jour d'itinérance par année	Moindres carrés ordinaires	Épargne en itinérance
”	Hausse de la probabilité d'obtenir le DES	Modèle de probabilité linéaire	Revenu personnel Gains en revenu de la TPS/TVQ Gains en revenus d'impôts Épargnes en transferts

Tableau 4 – Estimation des coûts

Source	Coût
États financiers AS471 2018-2019	Coût moyen d'un suivi psychosocial Coût moyen d'une année de participation au SAHT

cas californien, il y a de larges effets significatifs montrant une réduction de la criminalité⁴. Ces effets entraînent des bénéfices considérables qui sont omis dans cette analyse.

Points conservateurs de l'analyse : De plus, nos hypothèses sur l'éducation impliquent une hausse de la diplomation secondaire uniquement, et aucun effet sur la diplomation professionnelle, technique ou une hausse indirecte au collégial et à l'universitaire. Finalement, les coûts incluent des frais d'administration du programme de prolongement des soins de 15%. Ces frais d'administration sont similaires à ceux d'autres analyses coût-bénéfice réalisées à ce sujet.

Estimation des bénéfices

L'effet de l'éducation sur le revenu

Rappelons l'hypothèse de l'effet du programme sur l'éducation. L'étude du programme californien a permis d'observer que chaque année passée dans le programme augmente de 8,2 points de pourcentage la probabilité d'obtenir son DES⁵. Si nous ne pouvons être certains que l'effet au Québec sera identique à celui observé en Californie, ceci demeure tout de même la meilleure hypothèse pouvant être formulée.

Si la probabilité d'obtenir son DES augmente de 8,2 points de pourcentage pour chaque année passée en placement prolongé, c'est une hausse de 24,6% de la probabilité de diplomation qui est attendue après trois ans. Selon les données de l'EDJeP, seulement 24,8% des jeunes ont obtenu leur DES à 19 ans. La figure 3 montre les prévisions du taux de diplomation des jeunes placés sous le programme.

Nous utilisons les données québécoises de l'Enquête canadienne sur le revenu de 2016 pour estimer de combien le revenu après impôt annuel augmente lorsqu'on obtient un DES. Nous calculons qu'obtenir un DES fait en sorte que le jeune gagnerait en moyenne environ 4700\$ de plus par année. En pondérant ce chiffre par le gain en probabilité d'obtenir le DES et en multipliant par la durée de la vie active du jeune, nous obtenons le bénéfice sur le revenu espéré. À noter que le revenu après impôt est utilisé afin d'éviter le double comptage des bénéfices de l'impôt.

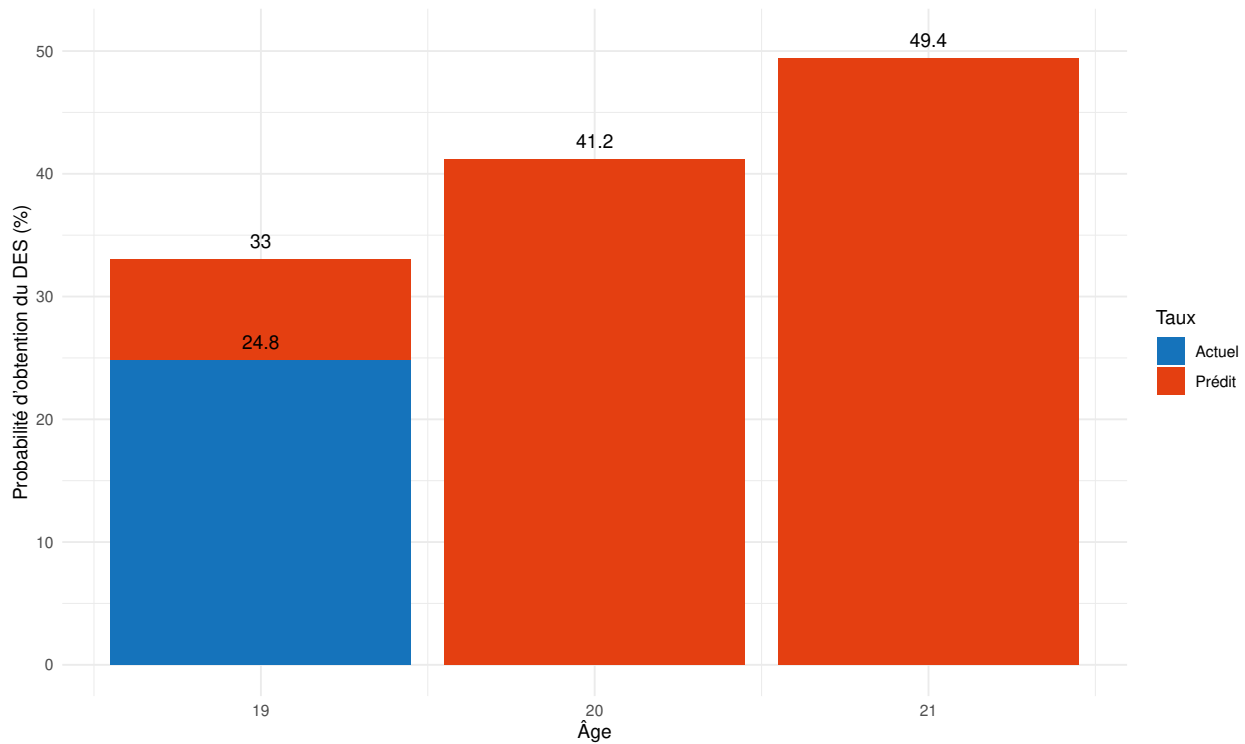
La hausse du revenu du jeune implique que les gouvernements vont tirer des bénéfices en impôts. La même méthodologie est employée pour calculer le gain en impôt annuel au fédéral et au provincial.

Une hausse du revenu des jeunes devrait aussi entraîner une hausse de la consommation. Les gouvernements vont donc bénéficier d'une hausse du revenu des taxes à la consommation. Pour calculer ces gains, nous estimons la part du revenu supplémentaire qui sera dépensée en consommation. En termes économiques, ceci est la propension marginale à consommer. Les données utilisées sont celles de l'enquête sur les dépenses des ménages de 2009.

4. Il nous sera possible prochainement de présenter les différents enjeux liés à la consommation de services sociaux et de santé, en éducation, à l'aide sociale, à partir des données administratives québécoises de la cohorte EDJeP.

5. L'effet observé ne peut pas être interprété comme un effet causal en raison du manque de stratégie d'identification de l'étude californienne.

FIGURE 3 – Prédiction de la probabilité de diplomation d'un jeune placé



Source : Données EDJeP

Tableau 5 – Bénéfices de l'obtention du DES sur le revenu après impôt

Gain marginal en revenu suite à l'obtention du DES	4 706,37\$
Gain marginal en probabilité d'obtention du DES	24,6%
Durée de vie active (21 à 65 ans)	44
Espérance du bénéfice	37 095,55\$

Tableau 6 – Gains en impôt

Gains en impôt au provincial :	
Montant d'impôt marginal payé par ceux avec DES	1 005,80\$
Gain marginal en probabilité d'obtention du DES	24,6%
Durée du programme	44 ans
Espérance du gain en impôt provincial	7 927,73\$
Gains en impôt au fédéral :	
Montant d'impôt marginal payé par ceux avec DES	803,77\$
Gain marginal en probabilité d'obtention du DES	24,6%
Durée du programme	44 ans
Espérance du gain en impôt fédéral	6 335,33\$

Tableau 7 – Gains en TPS

Gain en revenu annuel suite à l'obtention du DES	4 706,37\$
Propension marginale à consommer	95,23%
Taux de la TPS	5%
Espérance du gain en TPS	1 766,22\$

Pour les répondants du Québec avec un DES, la propension marginale à consommer estimée est de 95,23%⁶. Tout simplement, ce chiffre signifie que si une personne gagne 10\$ de plus, on s'attend à ce qu'elle en dépense 9,52\$. Appliquer ce taux au revenu supplémentaire gagné dans la vie du jeune tel que calculé précédemment donne les dépenses en consommation. Pour obtenir le revenu de la taxe, il suffit d'ensuite appliquer le taux de la taxe.

Réduction des dépenses en aide sociale

A l'instar d'autres juridictions, notre analyse prend l'hypothèse que la participation d'un jeune au programme le rendrait inadmissible au programme d'aide sociale, générant ainsi

6. Ici, nous faisons l'hypothèse que la propension marginale à consommer sera constante à travers la vie active du jeune. En réalité, ce paramètre varie dans le temps selon les conditions économiques. Étant donné la taille des bénéfices en taxes, l'impact d'une propension marginale à consommer constante est négligeable.

Tableau 8 – Gains en TVQ

Gain en revenu annuel suite à l'obtention du DES	4 706,37\$
Propension marginale à consommer	95,23%
Taux de la TVQ	9.975%
Espérance du gain en TVQ	3 523,60\$

Tableau 9 – Épargne en aide sociale durant la participation au programme

Probabilité actuelle de recevoir de l'aide sociale	11,28%
Prime mensuelle d'aide sociale	910,60\$
Nombre de mois du programme (3 ans)	36
Espérance des dépenses évitées	3 641,62\$

une épargne en aide sociale durant la participation au programme⁷. Dans le cadre de cette analyse, nous estimons le pourcentage des jeunes bénéficiaires de l'aide sociale à l'âge de 19 ans à partir des données EDJeP. Nous devons faire l'hypothèse que ce taux est constant entre 18 et 21 ans. Nous assumons aussi que le montant moyen reçu par ces jeunes est le même que celui reçu pour l'ensemble du Québec. La prestation mensuelle moyenne pour le Québec était de 910,60\$ en février 2020.

Prévention de l'itinérance

Le programme californien d'EFC a pu diminuer d'en moyenne 15 jours par année le temps passé en situation d'itinérance pour les jeunes. En conséquence, trois années passées dans le programme proposé de « soins prolongés » diminueraient de 45 jours le temps passé en situation d'itinérance pour les jeunes.

Le coût annuel moyen d'une personne en situation d'itinérance à Montréal est tiré d'une étude qui estime le coût engendré par une personne en situation d'itinérance avec troubles mentaux dans cinq villes canadiennes, dont Montréal. Basée sur des questionnaires et des analyses d'états financiers, l'étude estime que le coût est d'environ 56 000\$ par année.

Épargne en transferts gouvernementaux

Un transfert est un paiement du gouvernement à un individu, l'aide sociale et l'assurance chômage en sont des exemples. Il est attendu que la hausse de la scolarité des jeunes améliore leur situation économique sur l'ensemble de leur vie, ce qui se traduit par un besoin moindre du support de l'État.

7. Bien sûr, la présente analyse évacue des débats importants quant à l'arrimage des droits spécifiques aux jeunes placés compte tenu de leur vulnérabilité et des droits sociaux commun, par exemple l'aide sociale (voir Frechon et Lacroix 2020).

Tableau 10 – Calcul des épargnes en itinérance

Nombre de jours d'itinérance évités sur 3 ans	45
Coût par jour	154,54\$
Dépenses évitées	6 954,16\$

Nous estimons cette épargne en transfert à partir des données de l'enquête canadienne sur le revenu de 2016 pour le Québec. En moyenne, une personne qui obtient son DES requiert environ 4 400\$ de moins par année en transferts de la part de l'État. Comme pour les autres bénéficiaires, nous multiplions par le gain en probabilité d'obtention du DES ainsi que la durée de la vie active du jeune pour obtenir le bénéfice attendu.

Tableau 11 – Calcul des épargnes en transferts

Épargne marginale en transferts annuels avec l'obtention du DES	4 413,97\$
Gain marginal en probabilité d'obtention du DES	24,6%
Durée du programme	44 ans
Espérance de l'épargne en transferts	34 790,87\$

Estimation des coûts

Pour avoir une idée des coûts engendrés par le programme, nous calculons les coûts liés à ses divers services. Nous reconnaissons que la situation des jeunes est variable et que certains d'entre eux risquent de nécessiter plus de services que d'autres. Nous créons donc un profil de services selon la situation actuelle du jeune.

Suivi psychosocial

Comme c'est le cas avant l'atteinte de sa majorité, un jeune en « soins prolongés » pourra bénéficier d'un suivi psychosocial. Pour estimer le coût d'un tel suivi, nous utilisons les états financiers 2018-2019 AS471 des 16 CIUSSS/CISSS du Ministère de la Santé et des Services sociaux. Le centre d'activités **5402 Assistance et support (LPJ-LSSSS)** est décrit dans le Manuel de gestion financière du MSSS comme :

« Ce sous-centre regroupe les activités de suivi psychosocial des usagers hébergés et non hébergés ou de réadaptation des usagers non hébergés réalisées auprès de l'enfant, de sa famille et de ses proches. Les usagers visés au présent sous-centre d'activités concernent ceux soumis à la Loi sur la protection de la jeunesse ou à la Loi sur les services de santé et les services sociaux. »

Tableau 12 – Coût d'un suivi psychosocial

Moyenne des 16 CIUSSS*	4 501,84\$
Durée du programme	3 ans
Coût total du suivi psychosocial	13 505,52\$

* Le chiffre ici présenté est la moyenne du coût par usager (coût unitaire net) pour les quatre derniers exercices financiers.

Subvention au loyer

Le programme comporte une subvention au loyer qui s'inspire de programmes implantés aux États-Unis, dont celui en Californie. Un montant de 1000\$ est accordé au jeune sous la condition de rencontres régulières avec la personne responsable de son placement.

Tableau 13 – Coût d'une subvention au loyer

Montant mensuel	1 000\$
Durée du programme	36 mois
Coût total de l'aide au loyer	36 000\$

Programme d'apprentissage aux habitudes de travail

La participation au programme du SAHT concernerait uniquement les jeunes qui, entre 18 et 21 ans, ne sont ni aux études ni sur le marché du travail. Le coût est estimé à partir des états financiers AS471. Le centre d'activités 5602 – Service d'apprentissage aux habitudes de travail est défini dans le manuel de gestion financière comme :

« Ce sous-centre regroupe les activités inhérentes à la réalisation et à l'application de programmes organisés en vue de la réadaptation sociale et de l'apprentissage aux habitudes de travail des jeunes en difficultés d'adaptation. Ces derniers sont admis ou inscrits. »

Tableau 14 – Coût d'une année de participation au SAHT

Moyenne des 6 CIUSSS*	16 182,65\$
Durée du programme	3 ans
Coût total de la participation au SAHT	48 547,95\$

* Seulement 6 CIUSS affichent ce poste dans les états financiers

Coût moyen par jeune

Le tableau 15 ci-dessous illustre le profil de services attribués à chaque jeune selon la situation actuelle dans laquelle il se trouve à la vague 2 (moyenne 19 ans) de l'EDJeP. Tous les jeunes bénéficient de la subvention au loyer ainsi que du suivi psychosocial. Les coûts par jeune dépendent de la situation dans laquelle il se trouve. Le tableau 16 résume les services et coûts selon la situation du jeune. Pondérer les coûts par le pourcentage des jeunes qui se trouvent dans une situation donnée permet de calculer une moyenne pondérée du coût pour un jeune typique. Rappelons que nous ajoutons des dépenses d'administration de l'ordre de 15%.

Tableau 15 – Coût selon la situation du jeune

Situation	%	Services	Coût
Aux études	17,8	Suivi psychosocial Subvention au loyer	49 505,52\$
Aux études et au travail	21	Suivi psychosocial Subvention au loyer	49 505,52\$
Travail seulement	33,7	Suivi psychosocial Subvention au loyer	49 505,52\$
Ni études, ni travail	27,6	Suivi psychosocial Subvention au loyer Formation aux habitudes de travail (SAHT)	98 053,47\$
Moyenne pondérée			62 904,75\$
Dépenses administratives (15%)			9 435,71\$
Coût moyen par jeune			72 340,47\$

Résultats et conclusion

Les résultats de cette analyse montrent que, même en étant conservateur dans le calcul, les bénéfices liés au support de la transition à la vie adulte surpassent les coûts. En incluant des intervalles de confiance à 95% sur les paramètres estimés, nous calculons ce que chaque dollar dépensé dans le programme rapporterait.

Si une cohorte de 2000 jeunes participe au programme, ce qui représente environ les jeunes ayant connu un placement cumulatif d'un an et plus qui sortent de placement à chaque année⁸, les dépenses totales pour cette cohorte seraient d'environ **146 millions** de dollars. Les bénéfices se chiffreraient entre **154 et 254 millions** de dollars. Ces résultats montrent que faire passer

8. 2000 jeunes est une estimation très conservatrice relative à la définition de la population cible dans EDJeP, celle-ci exigeant que le jeune soit placé au moment de l'observation (extraction des données). Or, si le jeune avait quitté un placement un mois avant l'observation, il ne fait pas partie du 2000 jeunes.

Tableau 16 – Sommaire des bénéfices et analyse de sensibilité

Sommaire avec intervalles de confiance à 95%			
Mesure	Montant (\$)	Marge d'erreur inférieur (\$)	Marge d'erreur supérieure (\$)
Gains en revenu après impôt	37 095,55	24 227,66	49 963,43
Réduction des dépenses en itinérance	6 954,16	6 245,01	7 700,05
Réduction des dépenses en aide sociale	3 641,62	3 052,52	4 230,73
Revenus de la TPS	1 766,22	1 461,87	2 070,57
Revenus de la TVQ	3 523,60	2 916,42	4 130,78
Impôt sur le revenu provincial	7 927,73	4 535,84	11 319,63
Impôt sur le revenu fédéral	6 335,33	3 422,06	9 248,60
Baisse des transferts	34 790,87	31 013,93	38 587,80
Total	102 035,10	76 875,32	127 231,60
Coût	72 340,47	72 340,47	72 340,47
Ratio bénéfices/coût	1,41	1,06	1,76

l'âge limite de 18 à 21 ans est économiquement avantageux pour la société. De nouveau, ces estimations sont très conservatrices. Cependant, il existe des raisons de croire qu'il y a encore plus de bénéfices à gagner en repoussant l'âge limite à 25 ans. Plus de recherche et d'expérimentation de la part des organismes responsables de la protection de la jeunesse sont nécessaires pour mieux comprendre les effets, les bénéfices ainsi que les coûts liés à un âge limite de prise en charge de 25 ans. Outre les arguments économiques, nous avons également montré que le prolongement des soutiens de la protection de la jeunesse permet d'améliorer la santé et le bien-être des jeunes placés. Il s'agit d'un enjeu majeur, puisque le Québec est l'une des seules juridictions au Canada à ne pas avoir mis en place un tel système de soutien systématique et multidimensionnel après la majorité ans. En fait, considérant les grands besoins des jeunes placés au début de l'âge adulte et de l'absence, pour grand nombre d'entre eux, de soutiens familiaux; il faut se demander si on doit considérer des services qui améliorent l'insertion sociale des jeunes constituent un privilège plutôt qu'un droit.

Références

- Beaupré, P., Turcotte, P., & Milan, A. (2006). Quand fiston quittera t-il la maison ? Transition du domicile parental à l'indépendance. *emphTendances sociales canadiennes*, 11, 8-15.
- Cobb-Clark, D. A. (2008). Leaving Home : What Economics Has to Say about the Living Arrangements of Young Australians. *emphThe Australian Economic Review*, 41(2), 160-176.
- Courtney, M. (2019). The Benefits of Extending State Care to Young Adults : Evidence from the United States of America. In V. R. Mann-Feder M. Goyette (Eds), *emphLeaving Care and the Transition to Adulthood. International contributions to theory, research, and practice* (pp. 131-148). New York : Oxford University Press.
- Courtney, M. E., Okpych, N. J., et Park, S. (2018). Report from CalYOUTH : Findings on the Relationship between Extended Foster Care and Youth's Outcomes at Age 21. Chicago. Chapin Hall at the University of Chicago. Repéré sur : [Lien url](#)
- Doucet, M. (2020). Une longue route pavée de solutions : rapports sur la «sortie sèche» des jeunes pris en charge au Canada. Ottawa : *emphConseil national des défenseurs des jeunes pris en charge*.
- Frechon I., (2016). L'ASE et la rue, des milieux poreux ? *emphLa Revue de l'Ateliers, jeunes en errance*, 9, 7-8.
- Frechon, I. Lacroix, I (2020). L'entrée dans la vie adulte des jeunes pris en charge par le système de protection de l'enfance. Les apports de la recherche sur la sortie de placement et ses conséquences. *emphAgora. Débats jeunesse*s. 3(86), 111-126.
- Frechon I., Marquet L., (2019) Leaving Child Protection at Age 18 or Continuing in Young Adult Protection. In Goyette M., Mann-Feder V., (Eds) *emphLeaving care and the transition to Adulthood : International contributions to theory, research and practice. International contributions to theory, research, and practice* (pp. 173-201). New York : Oxford University Press.
- Gagnon, K. (2018). Quatre jeunes de la DPJ sur cinq accusent un retard scolaire. *emphLa Presse*. Repéré sur : [Lien url](#)
- Goyette, M. (2019). Afterword : Leaving Care and the Transition to Adulthood. Goyette M., Mann-Feder V., (Eds) *emphLeaving care and the transition to Adulthood : International contributions to theory, research and practice. International contributions to theory, research, and practice*, (pp. 329-343). New York : Oxford University Press.
- Latimer, E. A. et al. (2017). Costs of services for homeless people with mental illness in 5 Canadian cities : a large prospective follow-up study. *CMAJ Open*, 5(3). E576-E585.
- Ministère de la Santé et des Services sociaux. Manuel de gestion financière. Repéré sur : [Lien url](#)
- Ministère de la Santé et des Services sociaux. (2019). Rapports financiers annuels des établissements 2018-2019. Repéré sur : [Lien url](#)

Ministère de l'Emploi, du Travail et de la Solidarité sociale (2020). Rapport statistique sur la clientèle des programmes d'assistance sociale. Repéré sur : [Lien url](#)

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Taux de diplomation et de qualification par cohorte de nouveaux inscrits au secondaire. Repéré sur : [Lien url](#)

Office of the Provincial Advocate for Children and Youth. (2012). *25 is the new 21 : The costs and Benefits of Providing Extended Care & Maintenance to Ontario Youth in Care Until Age 25*. Toronto, Office of the Provincial Advocate for Children and Youth. Repéré sur : [Lien url](#)

Statistiques Canada. (2009). Enquête sur les dépenses des ménages, 2009.

Statistiques Canada. (2016). Enquête canadienne sur le revenu, 2016.

Statistique Canada. (2017). Les jeunes adultes vivant avec leurs parents au Canada en 2016. Repéré sur [Lien url](#)

Van Breda, A.D, Munro, E.R, Gilligan, R., Angheld, R., Harder A., Incarnato, M., Mann-Feder, V., Refaeli, T., Stohler, R. et J. Stoto (2020). Extended care : Global dialogue on policy, practice and research. *Children and Youth Services Review*, 119, 1-14.

Appendice technique

Tableau 17 – Modèles basés sur les données de l'ECR 2016

	Revenu après- simpôt	Revenu après impôt	Revenu après impôt	Revenu après impôt
Constante	21 932.13*** (615.10)	1 379.33*** (162.14)	1 070.13*** (139.26)	10 447.95*** (180.54)
DES	4 706.37*** (832.85)	1 005.80*** (219.53)	803.77*** (188.56)	-4 413.97*** (244.45)
CEGEP	11 483.06*** (766.54)	2 070.76*** (202.06)	1 620.01*** (173.54)	-4 884.44*** (224.99)
Université	27 934.63*** (813.55)	5 605.50*** (214.45)	4 675.99*** (184.19)	-5 100.73*** (238.79)
Observation	9 183	9 183	9 183	9 183
R2	0.14	0.08	0.08	0.06
R2 ajusté	0.14	0.08	0.08	0.06
SD (df = 9179)	689 245.90	181 681.00	156 044.10	202 304.90
Statistique F (df = 3 ; 9179)	482.02***	278.60***	266.03***	196.36***

* $p < 0.05$, ** $p < 0.01$, *** $p < 0.001$

Tableau 18 – Marge d'erreur pour le coût d'un suivi psychosocial

Période	Coût moyen	Marge d'erreur (95%)	Limite inférieure	Limite supérieure
Par année	4 501,84\$	247,86\$	4 253,98\$	4 749,7\$
Sur trois ans	13 505,52\$	743,58\$	12 761,94	14 249,10\$

Tableau 19 – Modèles basés sur les données de l'ECR 2016

Dépenses en consommation	
Constante	23 644.26*** (3 199.7430)
Revenu total	0.9523*** (0.0834)
Observation	281
R2	0.3187
R2 ajusté	0.3162
SD (df = 279)	1 373 515.00
Statistique F (df = 1 ; 279))	130.5008***

* $p < 0.05$, ** $p < 0.01$, *** $p < 0.001$

Tableau 20 – Taux d'actualisation et bénéfice

Taux d'actualisation	Valeur actuelle nette des bénéfices par jeune
2%	85 929.24\$
5%	51 087.19\$
10%	28 916.69 \$